

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 11 Avril (11/04/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 05 avril, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA, Mme Anne-Marie SAURY, Mme Michèle AJELLO DUGUE, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Aïzen ABOUA, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, Mme Christine FANFELLE, M. Patrice CHARLES, Mme Marie-Claude DULAC,
Conseillers Municipaux

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Muriel VALETTE), **Adjoint**,

M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), Mme Sabine AUGE (représentée par Madame Colette ROLLET), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), M. Gérard VALLES (représenté par Madame Christine FANFELLE),

Conseillers Municipaux.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Franck BOUSQUET, **Conseiller Municipal.**

Monsieur Jean-Luc GARRIGUES est nommé secrétaire de séance.

PATRIMOINE COMMUNAL – ACQUISITIONS – VENTES - LOCATIONS

23 – 11 Avril 2017

TRANSFERT DE DOMANIALITE SUR VOIRIE DEPARTEMENTALE RD 118, ROUTE DE L'AVENIR

Rapporteur : M. CASSIGNOL

Vu le Code général des Collectivités territoriales,

Vu le Code général des personnes publiques,

Vu la délibération du département du 22 juin 2016 se prononçant favorablement à la finalisation du tracé de la R.D. 118,

Vu les extraits du plan cadastral et la liste des parcelles communales à céder au Département,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 31 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),**

APPROUVE le transfert de domanialité des parcelles communales à la voirie Départementale faisant partie de l'emprise foncière de la R.D. 118, représentant une superficie de 24 470 m², comme détaillé dans le tableau ci-dessous :

	SECTION	N° DE PARCELLE	SURFACE EN M ²
PARCELLES	CM	752	2 260
	CM	750	1 572
	CM	754	806
	CM	755	351
AYANT	CN	1135	364
	CN	1136	137
	CN	1137	263
FAIT	CN	1139	760
	CN	1142	1 125
L'OBJET	CN	1149	2
	CN	1147	356
	CN	1145	697
D'UNE	CO	712	134
	CO	717	4 984
	CO	710	2 725
	CO	715	240
DIVISION	CO	708	134
	CO	704	916
	CO	706	388
	CO	718	321
PARCELLES	CM	730	1 070
	CO	243	1 165
ENTIÈRES	CO	301	3 700
TOTAL			24 470

DIT que les frais liés à cette opération seront à la charge du Département,

CHARGE l'étude Oeuillet-Chabosson, sise à Montauban 17 rue de la Résistance, d'établir l'acte correspondant,

AUTORISE Monsieur le Maire, agissant par délégation, à signer tous les documents à intervenir relatifs à ce transfert de domanialité.

Pour copie conforme
Moissac le 13 avril 2017

Le Maire,


Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter
De la transmission en préfecture le :
De sa publication et/ou notification le :